

Le président de l'Université arrête :

Article 1 :

Sont nommés membres de la commission d'examen des situations individuelles exceptionnelles instaurée par le décret 2021-934 du 13 juillet 2021 :

- Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et Parcours de Réussite, présidente de ladite commission
- Mme Clarisse MAEHLING, vice-présidente du jury d'admission en études de santé,
- M. Florent MEYER, représentant du doyen de la faculté de Chirurgie Dentaire,
- Mme Emilie SICK, représentante du doyen de la faculté de Pharmacie
- M. Thomas VOGEL, représentant du doyen de la faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé
- Mme Claude DOYEN, directrice du département de maïeutique de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- Mme Rachel SCHURHAMMER, enseignant-chercheur siégeant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
- M. Sylvain PORRET-BLANC, responsable du parcours Mathématiques de la Licence mention Sciences pour la Santé
- Mme Anne CHARLOUX, responsable de la 1^{ère} année de licence mention Sciences pour la Santé

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de publication.

Article 3 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} septembre


Michel DENEKEN

Président de l'Université de Strasbourg

